



Faire la Pré-demande sur le site :
<https://passeport.ants.gouv.fr>
Celle-ci doit être imprimée



Quelles sont les pièces à fournir ?
Originaux demandés, la mairie se chargera de faire des copies.

POUR LES MAJEURS

- La pré-demande ou CERFA rempli ;
- Photo non découpée, conforme et – de 6 mois. (Nous avons un appareil pour découper la photo)
- Justificatif de domicile – de 3 mois à **votre nom et prénom** (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, justificatif fiscal...).
- Si vous êtes hébergé, le justificatif de domicile de l'hébergeant, sa pièce d'identité original et une attestation rédigée par celui-ci, indiquant qu'il vous héberge **depuis + de 3 mois**.
- Pour renouvellement : Votre ancienne carte d'identité ou passeport.
- Si **1^{ère} demande et naissance hors commune COMEDEC**, vous devez produire un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois.
- Si votre demande nécessite une modification d'état civil du titre précédent (modification de nom ou de nom d'usage, changement de nationalité...) vous devez produire le justificatif de cette modification.

Cas particuliers, nous contacter : 03.26.58.93.13

POUR LES MINEURS

La demande doit être présentée par un titulaire de l'autorité parentale ou un tuteur.

- Celui-ci doit produire sa pièce d'identité, et le cas échéant la décision de justice lui conférant cette autorité (divorce, séparation, placement sous tutelle...).
- La pré-demande imprimée ou CERFA
- Photo non découpée, conforme et – de 6 mois. (Nous avons un appareil pour découper la photo)
- Un justificatif de domicile récent au nom du ou des parents (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, justificatif fiscal...).

Le justificatif de domicile produit doit être celui de la personne ayant la garde de l'enfant. Si le mineur réside en alternance chez les deux parents séparés, le justificatif de domicile des deux parents doit être produit pour obtenir l'inscription des deux adresses sur le titre sollicité.

- Pour renouvellement : ancienne carte d'identité ou passeport du mineur.
- Si **1^{ère} demande et naissance hors commune COMEDEC**, vous devez produire un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois.

L'enfant mineur doit être présent lors de la demande avec le parent dont le nom figure sur la pré-demande ou Cerfa.

Quel est le coût de la carte nationale d'identité et du passeport ?

Carte identité délivrée gratuitement, sauf en cas de perte ou de vol, son coût est alors de **25 €**.

Passeport, de 0 à 14 ans : 17€
De 15 à 17 ans : 42€
+ de 18 ans : 86€

Quel est le délai moyen de délivrance ?

Minimum 3 semaines après le dépôt de votre dossier complet en Mairie.

NB : Sachez que vous pouvez renouveler votre titre jusqu'à 6 mois avant sa date d'échéance.

Où effectuer la déclaration de perte ou de vol, si vous en sollicitez le remplacement ?

Déclaration de perte : En mairie où vous déposez votre demande.

Déclaration de vol : Au commissariat de police ou à la gendarmerie territorialement compétente.



Prolongation de la durée de validité des cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2004 sauf mineurs.

10+5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

Voyages : Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un justificatif d'un voyage ou attestation.

**HORAIRES DE LA MAIRIE
DE TOURS SUR MARNE
POUR LES DEMANDES DE
CI/PASSEPORTS**

Lundi et vendredi	Avec Rendez-vous De 13h30 à 16h30	<i>Rdv toutes les 20 minutes ; le dernier RDV débutera à 16h10</i>
Mercredi	Avec Rendez-vous <i>Priorité aux scolaires</i> 13h30 à 16h30	
Mardi et jeudi	Sans Rendez-vous Accueil de 13h30 à 15h30	<i>Attention, nous nous réservons le droit de limiter le traitement à 12 dossiers.</i>

VOTRE RENDEZ-VOUS CARTE D'IDENTITE/PASSEPORT AURA LIEU :

LE :

A.....

- SANS RENDEZ-VOUS LES MARDIS ET JEUDI ENTRE 13H30 ET 15H30 (Attente d'une heure environ selon les jours).**

Date de mise à jour : Juin 2019

**MAIRIE
DE TOURS SUR MARNE**



Pour toutes vos questions sur vos démarches administratives :
3939
(Coût d'un appel local depuis un poste fixe)

et sur :

www.service-public.fr

Dispositif COMEDEC :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC>

Le dispositif COMEDEC concerne la vérification dématérialisée des données d'état civil à partir des actes de naissance dont les communes adhérentes sont dépositaires.

Site de notre commune :

www.tours-sur-marne.fr

Renseignements téléphoniques :

03.26.58.93.13

**du lundi au vendredi de 8H30-12H00
et 15H30-17H00 sauf mercredi AM**

Nous écrire :

MAIRIE DE TOURS SUR MARNE

1 Rue du Pont

51150 TOURS SUR MARNE

Mail : mairie.secretariat@tours-sur-marne.fr

**VOUS SOUHAITEZ
OBTENIR UNE CARTE
NATIONALE D'IDENTITÉ
OU/ET UN PASSEPORT?**



Les démarches à effectuer



**MAIRIE
DE TOURS SUR MARNE**